

Communiqué de presse

Embargo: 2.5.2023, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2021

En 2021, une personne sur vingt en Suisse se trouvait en situation de privations matérielles et sociales

Le taux de privation matérielle et sociale est un nouvel indicateur. Il représente la proportion de personnes qui doivent renoncer à des biens, services et activités sociales d'importance pour des raisons financières. En 2021, 5,2% de la population en Suisse, soit environ 448 000 personnes, se trouvaient dans cette situation. Le taux de pauvreté s'est quant à lui situé à 8,7%, soit presque au même niveau qu'avant la pandémie de COVID-19. Le niveau de vie général en Suisse reste l'un des plus élevés d'Europe. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête 2021 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le taux de privation matérielle et sociale est une adaptation du taux de privation matérielle publié jusqu'à présent, qu'il remplace aussi bien en Suisse qu'au niveau européen. En 2021, sa valeur en Suisse (5,2%) était nettement inférieure à la moyenne européenne (11,9%). Parmi les pays voisins, seule l'Autriche affichait un taux inférieur (4,4%). Les valeurs mesurées en Allemagne (9,0%), en Italie (11,3%) et en France (11,4%) étaient par contre nettement supérieures. Le taux de privation matérielle et sociale était le plus élevé en Roumanie (34,5%) et le plus faible en Suède (3,5%).

Comme jusqu'ici, la forme la plus courante de privation en Suisse réside dans l'incapacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois. Près d'un cinquième de la population (18,9%) vivait dans un ménage qui n'était pas en mesure de le faire. La statistique considère désormais d'autres domaines, qui servent à déterminer la possibilité de participer à la vie sociale. Ainsi, 7,9% de la population a dû renoncer, pour des raisons financières, à des activités de loisirs régulières payantes, 3,5% n'ont pas pu s'acheter de nouveaux vêtements de temps en temps et 3,0% n'ont pas pu se permettre de rencontrer des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour manger ou boire un verre.

Taux de pauvreté peu affecté par la pandémie

En 2021 (revenus de 2020), 8,7% de la population suisse, soit environ 745 000 personnes, vivaient dans la pauvreté en termes de revenu. Le taux de pauvreté se situait ainsi pratiquement à son niveau d'avant la pandémie (8,5% en 2020 et 8,7% en 2019). Comme les années précédentes, la pauvreté touche plus particulièrement les personnes de nationalité étrangère, les personnes vivant seules, les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans des ménages ne participant pas au marché du travail. Le taux de pauvreté de la population active occupée reste stable depuis 2019, à 4,2%. En 2021, quelque 157 000 personnes ne

disposaient pas d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté, alors même qu'elles exerçaient une activité rémunérée.

Le seuil de pauvreté se base sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). En 2021, sa valeur moyenne se situait à 2289 francs par mois pour une personne seule et à 3989 francs pour deux adultes et deux enfants. Ces montants doivent couvrir les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, transports, etc.) et les frais de logement, mais pas les primes de l'assurance-maladie obligatoire. Celles-ci sont préalablement déduites du revenu des ménages, à l'instar des cotisations aux assurances sociales, des impôts et d'éventuelles pensions alimentaires.

Le niveau de vie reste élevé en comparaison européenne

Le niveau de vie général est estimé à partir du revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Suisse, ce revenu était 2,7 fois plus élevé qu'en Grèce, 1,5 fois plus élevé qu'en Italie, 1,3 fois plus élevé qu'en France et 1,1 fois plus élevé qu'en Allemagne et en Autriche. Malgré le niveau élevé des prix, la Suisse affiche un niveau de vie supérieur à celui des pays voisins et de la majorité des pays de l'UE. La satisfaction moyenne dans la vie actuelle est aussi relativement élevée en Suisse. Mesurée sur une échelle de 0 à 10, elle a atteint 7,9 en 2021. Seule l'Autriche affichait une valeur plus élevée (8,0).

Autres publications de l'enquête SILC

Des informations sur la méthodologie appliquée ainsi que d'autres résultats sur le nouveau taux de privation matérielle et sociale figurent dans la publication intitulée «[Privations matérielles et sociales](#)», qui paraît en même temps que le présent communiqué. Le 11 mai 2023, nous diffuserons par ailleurs un communiqué de presse sur le thème «Conditions de vie et santé», qui présentera les premiers résultats de l'enquête SILC 2021 concernant l'état de santé (physique et psychique) de la population en fonction du niveau de formation, du revenu, de la nationalité et du comportement en matière de santé.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 8500 ménages, réunissant plus de 18 000 personnes, sélectionnées aléatoirement grâce au Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. L'univers de base est la population résidente permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2021 se réfèrent selon les directives européennes à l'année 2020. En considérant la situation des revenus sur une année civile complète, les fluctuations de revenu à court terme ont moins d'importance. Les revenus enregistrés dans l'enquête SILC 2021 décrivent la situation telle qu'elle se présentait durant la première année de la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats de l'enquête représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Définitions

Une personne est en situation de **privation matérielle et sociale** si elle est confrontée à un manque, pour des raisons financières, dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne dans lesquels la population européenne considère qu'il est souhaitable, voire essentiel, d'être satisfait pour avoir un niveau de vie décent. La **privation matérielle et sociale sévère** est définie comme un manque dans au moins sept des treize domaines considérés.

Les domaines considérés au niveau du ménage sont les suivants:

- Absence d'arriérés de paiements (factures de loyer ou d'intérêts hypothécaires pour le domicile principal, factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, ainsi que remboursements de crédits)
- Capacité à faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois
- Capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile
- Capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poisson ou d'un équivalent végétarien au moins tous les deux jours
- Capacité à chauffer convenablement son domicile
- Disposer d'une voiture à usage privé
- Remplacer ses meubles usés

Les domaines considérés au niveau individuel sont les suivants:

- Avoir accès à Internet à domicile (y c. smartphone ou tablette)
- Remplacer des vêtements usés par quelques vêtements neufs
- Possession de deux paires de chaussures de la bonne pointure, dont une adaptée à tous les temps
- Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même, sans avoir à consulter un autre membre du ménage
- S'offrir régulièrement une activité de loisirs payante
- Se réunir en famille ou entre amis autour d'un verre ou un repas au moins une fois par mois

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses. Le seuil de pauvreté est comparé au revenu disponible du ménage.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Sont considérées ici comme **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois de l'année. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans ou plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3. Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes.

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Renseignements

Pauvreté et privations:

Martina Guggisberg, OFS, Section Revenus, consommation & conditions de vie,
tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Conditions de vie:

Stéphane Fleury, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie,
tél.: +41 58 463 64 48, e-mail: Stephane.Fleury@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelle parution

«[Privations matérielles et sociales](#)», numéro OFS: 852-2100

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0485

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

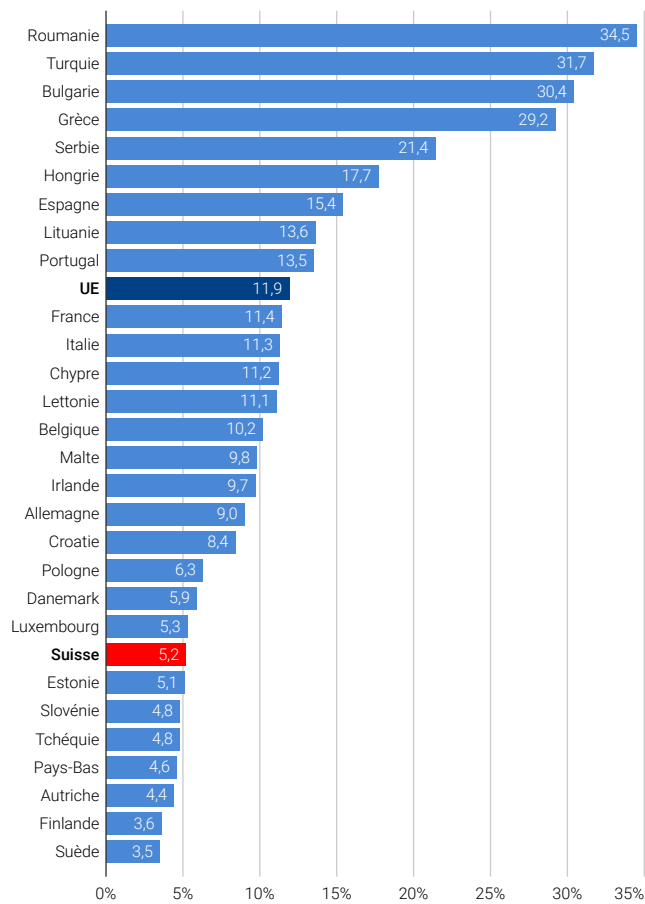
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

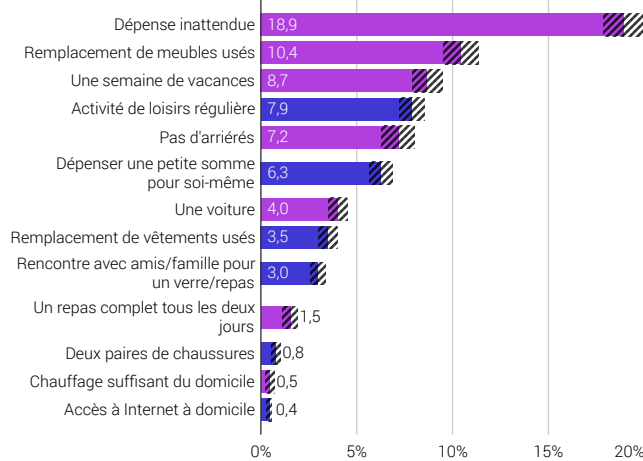
L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les offices cantonaux de statistique qui en ont fait la demande ont eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, respectivement deux jours ouvrables et une semaine avant leur publication.

Taux de privation matérielle et sociale en Europe, en 2021



Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données en Suisse de janvier à juin 2021).

Privations, selon les domaines, en 2021



/// Intervalle de confiance (95%)

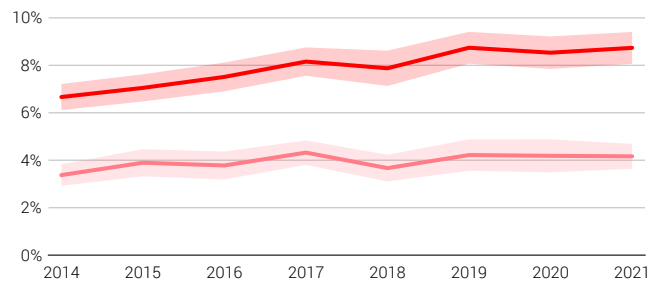
Les domaines représentés en violet se réfèrent au niveau du ménage et ceux représentés en bleu au niveau individuel (uniquement personnes de 16 ans et plus).

Ces résultats représentent la situation au premier semestre 2021 (relevé des données de janvier à juin 2021).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2021 (version du 23.03.2023)

© OFS 2023

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés



— Taux de pauvreté — Taux de pauvreté des actifs occupés

L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

La période de référence des revenus SILC 2021 concerne l'année 2020, donc pendant la pandémie de COVID-19.

Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2023